

ACCUEIL DE LOISIRS LA FOURMILIERE  
RUE JOSEPH FILAUX 35137 BEDEE  
tél : 02 99 07 15 91 e-mail : lafourmilere.bd@wanadoo.fr

## **REGLEMENT INTERIEUR    année scolaire 2011/2012**

Le centre de loisirs *La Fourmilière* est un centre associatif, c'est à dire qu'il est géré par des parents. Il accueille les enfants dès leur scolarisation et jusqu'à 12 ans.

Le centre est ouvert tous les mercredis, pendant les petites vacances scolaires sauf entre Noël et le premier de l'an, l'été sauf les deux premières semaines d'août.

Le centre accueille en priorité les enfants résidant sur la commune de Bédée ou scolarisés à Bédée et n'ayant pas d'accueil de loisirs sur leur commune. Dans la limite des places disponibles, il accueille ensuite les enfants des autres communes.

L'adhésion familiale qui fonctionne en année scolaire c'est à dire de septembre à septembre, est obligatoire pour inscrire vos enfants au centre (17,50 € pour l'année scolaire 2011/2012). Elle sera notée sur votre première facture.

### **HORAIRES :**

Le centre fonctionne de 9h à 18h. Une garderie est assurée de 7h à 9h et de 18h à 19h par la municipalité. Les activités commencent à 9h30 le matin et à 14h l'après-midi.

### **GOUTER :**

Le goûter de 16h est fourni par le centre.

### **INSCRIPTIONS :**

Le dossier complet d'inscription doit être remis au centre avant la première présence de votre enfant (fiche de renseignements, photocopie vaccination DTP, avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus 2010).

Les inscriptions sont obligatoires. Vous devez compléter le bulletin d'inscription (un bulletin par mois ou par période de vacances) qui précise les jours de présence de vos enfants. Ce bulletin est à déposer au centre avant la date limite indiquée en haut de cet imprimé. Les inscriptions seront prises dans la limite de la capacité d'accueil du centre de loisirs.

.../...

Pour les mercredis, le bulletin d'inscription est à déposer pour le lundi précédant le premier mercredi du mois.

Pour les vacances scolaires et le mois de juillet, le bulletin d'inscription est à déposer 15 jours avant le début des vacances.

Vous le trouverez en même temps que le programme dans les garderies des écoles de Bédée, à la mairie de Bédée.

**Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.**

**Les repas annulés après 10h seront facturés.**

**SORTIES :**

En plus des inscriptions sur le bulletin d'inscription, nous vous demandons de nous indiquer les participations de vos enfants aux différentes sorties : piscine, cinéma, etc. Un enfant non inscrit par ses parents ne pourra pas participer à la sortie.

**SANTE :**

Tout problème de santé, de régime alimentaire particulier (un certificat médical doit être joint) doit être précisé sur la fiche d'inscription

**FACTURATION :**

La facturation des jours de présence et des suppléments sorties se fait à la fin de chaque mois.

**A partir du mois d'avril 2012 la facturation à la demi-journée est supprimée.**

Un supplément de 0.46 € par jour de présence, sera facturé aux familles extérieures aux communes de Bédée et Pleumeleuc mais dont les enfants sont scolarisés sur une de ces 2 communes.

**TICKET CESU :**

Il est possible de régler les factures par chèque emploi service universel (CESU). 4 % de frais seront ajoutés à la facture (frais supportés par le centre de loisirs, pour le remboursement des CESU).

**Les membres du Bureau.**